PROCES-VERBAL N° 3

Réunion du 26 Février 2019 à 18 heures au siège du District de la Gironde à Bruges.
Présents : M. LATOURNERIE Nicolas (Président), Mmes BOESSO Christiane, LALANNE Elodie, M. LALANNE Joel.

VALIDATION DES FORFAITS

DOSSIER 18379246 MATCH 65787.1 U19 DEPARTEMENTAL 2
AMBARESIENNE ES 1/BORDEAUX EC 2
La commission déclare le forfait de l'équipe de BORDEAUX EC 2
Amende de 50€ pour forfait du club de 500042 BORDEAUX ETUDIANTS CLUB (1er forfait)

DOSSIER 18361250 MATCH 66953.1 U19 DEPARTEMENTAL 2
PIERROTON CESTAS FC 1/CENON US 2
La commission déclare le forfait de l'équipe de US CENON 2
Amende de 50€ pour forfait du club de 511449 US CENON (1er forfait)

DOSSIER 18360964 MATCH 65923.1 U17 DEPARTEMENTAL 2
LE TAILLAN ENT 1/ST ANDRE DE CUBZAC 3
La commission déclare le forfait de l'équipe de ST ANDRE DE CUBZAC 3
Amende de 50€ pour forfait du club de 505581 FC ST ANDRE DE CUBZAC (1er forfait)

DOSSIER 18336656 MATCH 67130.1 U17 DEPARTEMENTAL 3
COTEAUX BOURGEAIS ENT 1/GUE DE SENAC FC 1
La commission déclare le forfait de l'équipe de GUE DE SENAC FC 1
Amende de 50€ pour forfait du club de 580527 GUE DE SENAC FC (1er forfait)

DOSSIER 18336655 MATCH 67217.1 U17 DEPARTEMENTAL 3
BORDEAUX EC 2/UNION ST JEAN 1
La commission déclare le forfait de l'équipe de AS U ST JEAN 1
Amende de 50€ pour forfait du club de 525226 AS U ST JEAN (1er forfait)

DOSSIER 18380004 MATCH 66555.1 U15 DEPARTEMENTAL 3
ES DU FRONSADAIS 1/ST EMILIONNAIS FC 1
La commission déclare le forfait de l'équipe de ST EMILIONNAIS FC 1
Amende de 50€ pour forfait du club de 580630 FC DU GRAND ST EMILIONNAIS (1er forfait)

DOSSIER 18338395 MATCH 67265.1 U15 DEPARTEMENTAL 4
COTEAUX LIBOURNAIS 2/LIBOURNE ROUGES 1
La commission déclare le forfait de l'équipe de LIBOURNE ROUGES 1
Amende de 50€ pour forfait du club de 518683 LES ROUGES ST JEAN DE LIBOURNE (1er forfait)

COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

DOSSIER 18380009 MATCH 67266.1 U15 DEPARTEMENTAL 4
COTEAUX LIBOURNAIS 2/CENON US 2
La commission déclare le forfait de l'équipe de CENON US 2
Amende de 50€ pour forfait du club de 511449 US CENON (1er forfait)

DOSSIER 18349933 MATCH 67450.1 U15 DEPARTEMENTAL 4
CHAMBERY RC 2/PORTES ENTRE 2 MERS 3
La commission déclare le forfait de l'équipe de CHAMBERY RC 2
Amende de 50€ pour forfait du club de 525600 RC CHAMBERY (1er forfait)

Le Président de la Commission Compétitions Jeunes,
Nicolas LATOURNERIE

Le Secrétaire Général du District de Gironde,
Joël LALANNE